

# Aérosol foudroyant contre les puces et larves de 400ml

FICHE TECHNIQUE DU 9/16/2020



L'aérosol foudroyant à un effet insecticide et larvicide : il détruit localement les puces et leurs larves pour un effet à la fois curatif et préventif. Il reste actif jusqu'à 3 mois et contient un inhibiteur de croissance qui détruit les larves après leurs éclosions.

En cas d'infestations, il est recommandé d'utiliser une solution Kapo choc.

#### + PRODUIT

Idéal pour éliminer rapidement les puces et larves Insecticide foudroyant et longue portée Jusqu'à 3 mois de protection

Détruit les larves après éclosion et réduit ainsi la prolifération En cas d'infestation, il s'utilise en complément d'un traitement de choc

3097 Profondeur UV cm 6.3 Poids Brut UV Kg : 0.369 3365000030974 Largeur UV cm : 6.3 Poids Net UV Kg : 0.264

PUCES Hauteur UV cm: 20

**LIEN VIDEO** 

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

#### **MODE D'EMPLOI**

TRAITEMENT CURATIF : Agiter avant emploi. Tenir le boitier verticalement. Quitter la pièce après la pulvérisation. Vaporisez directement sur les puces

TRAITEMENT PREVENTIF: Vaporisez directement sur les endroits fréquentés par les puces (parquets, moquettes,...). Pour une pièce de 12m2, Vaporisez 8 pressions d'1 seconde. Sur les sols lises: Retraiter après quelques jours et après chaque lavage. Sur moquettes: passez l'aspirateur après le traitement puis retraiter

## RECOMMANDATION

En cas d'infestation : faire préalablement un traitement du volume total de la pièce à l'aide de l'Aérosol à diffusion continue Spécial Puces et Larves Kapo Choc.



COMPOSITION:

HYDROCARBURES. C10-C13. N ALCANES. ISOALCANES CYCLIQUES. <2% AROMATIQUES

Usage: INSECTICIDE Support: Puces et larves

Utilisation : Outils d'application :

Rendement:

Nettoyage des outils : Aspect : AEROSOL

Date de péremption DDP : 4 ans Contact alimentaire : NON

Pays d'origine : FRANCE Rémanence :

Nomenclature douanière 3808.91.10.00 Craint le gel : NON

### **REGLEMENTATION**

PICTOGRAMME: SGH02. SGH08. SGH09.

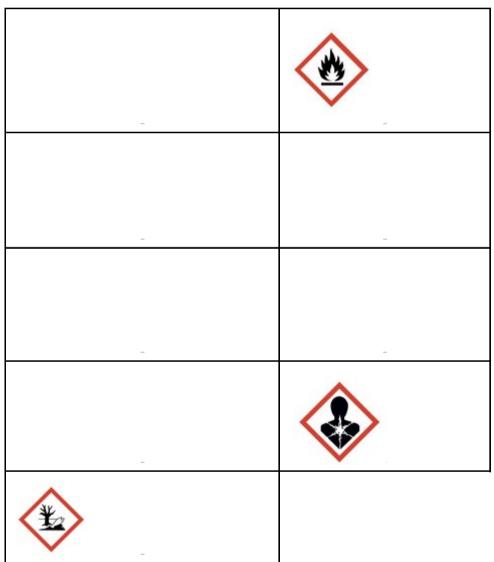
MENTION D'AVERTISSEMENT: DANGER PRODUIT DANGEREUX : oui

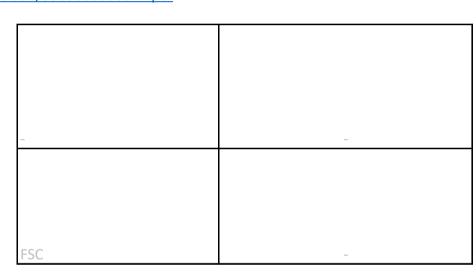
PHRASE P: P102-P210-P211-P251-P260-P262-P271-P301 + P310-P331-P403 + P235-P405- P410 + P412

PHASE H: H222-H229-H304-H410

PHRASE EUH: NC **BIOCIDE:** OUI N°AMM BIOCIDE NC PHYTOSANITAIRE: NON EMISSION DANS L'AIR: NC **BOUCHON DE SECURITE :** NON PH: NC PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE: Solvant NON **TRIMAN** N° TP: TP N°18

LIEN FDS: https://www.quickfds.com/fds/8186782-63196-29500-015365
ETIQUETTE PRODUIT: http://products.groupe-altair.com/labels/3365000030974.pdf





(1)Dangereux. Respecter les précautions d'emploi

(2)Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire les informations concernant le produit

(3)Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que c'est possible les méthodes